



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences de la réforme d'admission dans les IFSI

Question écrite n° 10625

Texte de la question

M. Paul Christophe attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conséquences préoccupantes de la réforme des modalités d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), intégrée à la plateforme Parcoursup. Jusqu'en 2019, l'accès à ces établissements reposait sur un concours et un entretien individuel permettant d'évaluer la motivation, les aptitudes humaines et les capacités des candidats. Ces échanges constituaient une étape essentielle pour s'assurer que les futurs étudiants s'engageaient dans une voie qui correspondait réellement à leurs attentes et à la réalité du métier d'infirmier. Depuis la suppression du concours et l'instauration d'une sélection uniquement sur dossier via Parcoursup, il apparaît que de nombreux jeunes intègrent ces formations sans véritable connaissance du contenu des études ni des exigences du métier. Cette évolution conduit à un taux d'abandon préoccupant dès la première année. Dans le même temps, de nombreuses places restent vacantes alors que des candidats souhaitant se réorienter vers le secteur infirmier se voient refuser l'accès faute de places disponibles. Dans un contexte où la France fait face à une pénurie croissante de personnels soignants, il lui demande si le Gouvernement envisage de repenser les modalités d'admission dans les IFSI, notamment par la réintroduction d'entretiens entre les candidats et les professionnels, afin de réduire les abandons et de mieux orienter les candidats réellement motivés vers ces formations.

Texte de la réponse

Les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder sans concours après le baccalauréat. Cette évolution était motivée par les effets négatifs induits par le concours : défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre ; coûts importants pour les candidats et leurs familles ; développement d'une offre de préparation privée payante dont l'accès était socialement discriminant. Ces limites et ces coûts ont été supprimés par l'intégration dans Parcoursup et cette évolution a permis de favoriser l'égal accès à cette formation. L'intégration à Parcoursup a renforcé la notoriété et l'attractivité des formations en soins infirmiers et généré une augmentation conséquente du nombre de candidatures. Les formations en soins infirmiers font à ce jour partie des formations les plus demandées sur Parcoursup : en 2025, 116 000 candidats ont choisi cette formation pour 25 000 places proposées. Chaque année, les commissions d'examen des vœux des 344 instituts de formation en soins infirmiers sélectionnent les étudiants sur la base d'un dossier complet renseigné sur Parcoursup et des critères d'examen des candidatures affichés sur la page de chacune des formations proposées par la plateforme. Cette grille d'analyse des candidatures est présentée de manière détaillée sur la fiche de présentation de la formation. Le dossier scolaire examiné par les commissions est complété par une lettre de motivation pour évaluation de la maturité et de la motivation des candidats. Dans un esprit de transparence et pour éclairer les candidats lors de la phase de formulation des vœux, plusieurs informations sont indiquées sur chacune des fiches de formation consultables en amont de la formulation des vœux, parmi lesquelles les chiffres globaux d'accès à cette formation l'année précédente : le nombre de candidats, le nombre de candidats classés, le nombre de candidats ayant reçu une proposition, le nombre de candidats qui ont choisi d'intégrer cette formation, ainsi que leur profil. Depuis 2025, chaque candidat peut effectuer une simulation sur l'accès à la formation en renseignant son profil. Le candidat peut également consulter sur Parcoursup le rapport public produit par la formation à l'issue de la précédente

session afin d'identifier les profils des candidats admis. Le taux d'abandon constaté durant la formation est en effet fortement préoccupant. Il ressort des enquêtes qui ont été menées que ces abandons sont souvent liés à un défaut d'accompagnement durant les stages. C'est pourquoi le Gouvernement a conduit un important chantier de refonte de la formation des infirmiers, réorganisant complètement le calendrier des stages durant les 3 ans de la formation, dans l'objectif de réduire le nombre d'abandons. Cette réforme majeure est sur le point d'aboutir. Le Gouvernement souhaite pouvoir publier au plus vite les textes réformant la formation des infirmiers pour une entrée en vigueur de la réforme dès la rentrée 2026, ceux-ci viennent en effet d'être validés par l'ensemble des concertations préalables nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10625

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 janvier 2026

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8684

Réponse publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1246